

Compte rendu de la réunion des membres du conseil d'Administration et du comité directeur du 09 juillet 2018 à Florenville

Membres présents : ANGELINI M - ANTOINE Ch. - EVERLING. A - JACQUEMART O - MACHUROT. .
PRIGNON. N - TITECA. B - TOUBON. P - TURCHI. J.M

Membre excusé : BASTIN R

Membre absent : HABAY. B -

1 Compte rendu de la réunion de la CSI du 19-06-2018.

page 1

Après avoir souhaité apporter une précision au point 4 du compte rendu, à savoir : *que pour les candidats à la modification de catégorie de jeu, **cette modification ne peut être accordée que dans le respect du R.O.I.***

Vous trouverez celui-ci en pages 5 à 8 du mensuel n° 353 de juin & juillet 2018.

2 Compte rendu de la réunion de la CCC du 05-07-2018.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres. Vous pourrez lire celui-ci en pages 2 et 3 du mensuel n° 353 de juin & juillet 2018.

3 Décisions financières.

Le trésorier général explique les motifs pour lesquels il propose les diverses augmentations pour pouvoir subvenir aux frais incompressibles qui ne font que croître au fil des années alors que le nombre de membres ne fait que décroître.

Les membres du conseil d'administration acceptent les propositions ci-après, du trésorier général qui seront d'application pour la prochaine saison soit :

- augmentation de la cotisation individuelle des membres affiliés de 15 à **20 €**. ***Pour rappel tout affilié membre d'une mutuelle peut se faire rembourser, par celle-ci, le montant de sa cotisation annuelle.***

- pour les clubs de moins de 10 affiliés le droit d'inscription est porté de 25 à **60 €**.

- augmentation des droits de participations, par boule, aux compétitions de 0,05 à **0,06 €**.

Cette augmentation est destinée au paiement de la location des pistes. Certains tenanciers avaient demandé 0,02 € d'augmentation, celle-ci leur est accordée en deux étapes. Une première de 0,01 € dès la prochaine saison et une seconde pour la saison 2020/2021.

Le trésorier fait remarquer que l'article A 25 du R.O.I. n'a jamais été appliqué. Il calculera les modifications que cela engendrera sur l'ensemble des articles du R.O.I. à mettre à jour pour les soumettre aux membres du C.A.

Pour toutes les autres remarques émises et relatées dans le rapport de la réunion des membres du C.A. du 21/03/18, les réponses apportées dans ce C.R. restent d'application jusqu'au moment où des solutions adaptables seraient proposées pour résoudre les problèmes évoqués.

4 Fête des quilleurs.

Le résultat final de la fête des quilleurs sera positif dans les mêmes proportions que l'an dernier. Les chiffres définitifs seront communiqués dès que le trésorier général aura terminé les paiements des dernières factures.

Compte rendu de la réunion des membres du conseil d'Administration et du comité directeur du 09 juillet 2018 à Florenville

page 2

5 Championnats du monde des jeunes.

Denis Kevin et Ory Dylan participeront aux championnats du monde des jeunes à Eygelshoven en catégorie Juniors du 21 au 28 juillet 2018. Les membres du C.A. décident d'attribuer une somme équivalente à celle que l'URBQ leur attribue, soit 140 € de manière à soulager les frais engendrés pour leur hébergement.

Les membres du C.A. déplorent toutefois la non réponse de Denis Kevin au courrier envoyé par le secrétariat général.

Suite à cette attitude les membres du C.A. décident de verser la somme de 280 € au chef de sport national, M AUTHELET Marc afin qu'il gère et utilise cette somme pour des frais réels engagés pour les joueurs. Dans cette perspective et afin d'avoir un justificatif à joindre à la comptabilité fédérale, il est demandé au chef de sport de fournir une copie de facture du paiement des frais réels.

De même le secrétariat général enverra un courrier au chef de sport pour lui demander d'informer ou de rappeler à M Denis Kevin les règles élémentaires de politesses à respecter en société.

6 Impressions.

Un certain nombre de documents de marquage des diverses compétitions ainsi que des fournitures d'enveloppes sont à prévoir. Le relevé est présenté au trésorier général pour qu'il puisse évaluer le coût des dépenses. Après étude et discussion, les membres du C.A. acceptent d'engager des dépenses d'un montant total avoisinant les 3.000 €.

7 Divers.

- a) Le secrétaire général informe les membres du C.A. que la secrétaire sportive de la CSI, Mme PRIGNON Nathalie a eu quelques problèmes avec le P.C. que la fédération lui a fourni. Celle-ci est parvenue à le récupérer momentanément grâce à l'aide de son époux qui a pu remplacer quelques éléments par des pièces de récupération, sans pour autant pouvoir garantir la longévité de celui-ci. C'est aussi un des aspects financier pour lequel il faut se préparer.
- b) La validation des cartes est programmée au mercredi 29 août à 19,30 h. et l'assemblée générale au lundi 3 septembre à 20 h.
- c) La candidature de M FAGNY Fabrice au conseil d'administration est acceptée et sera proposée à l'approbation des membres de l'A.G.

Le secrétaire général,

Bernard TITECA.

